



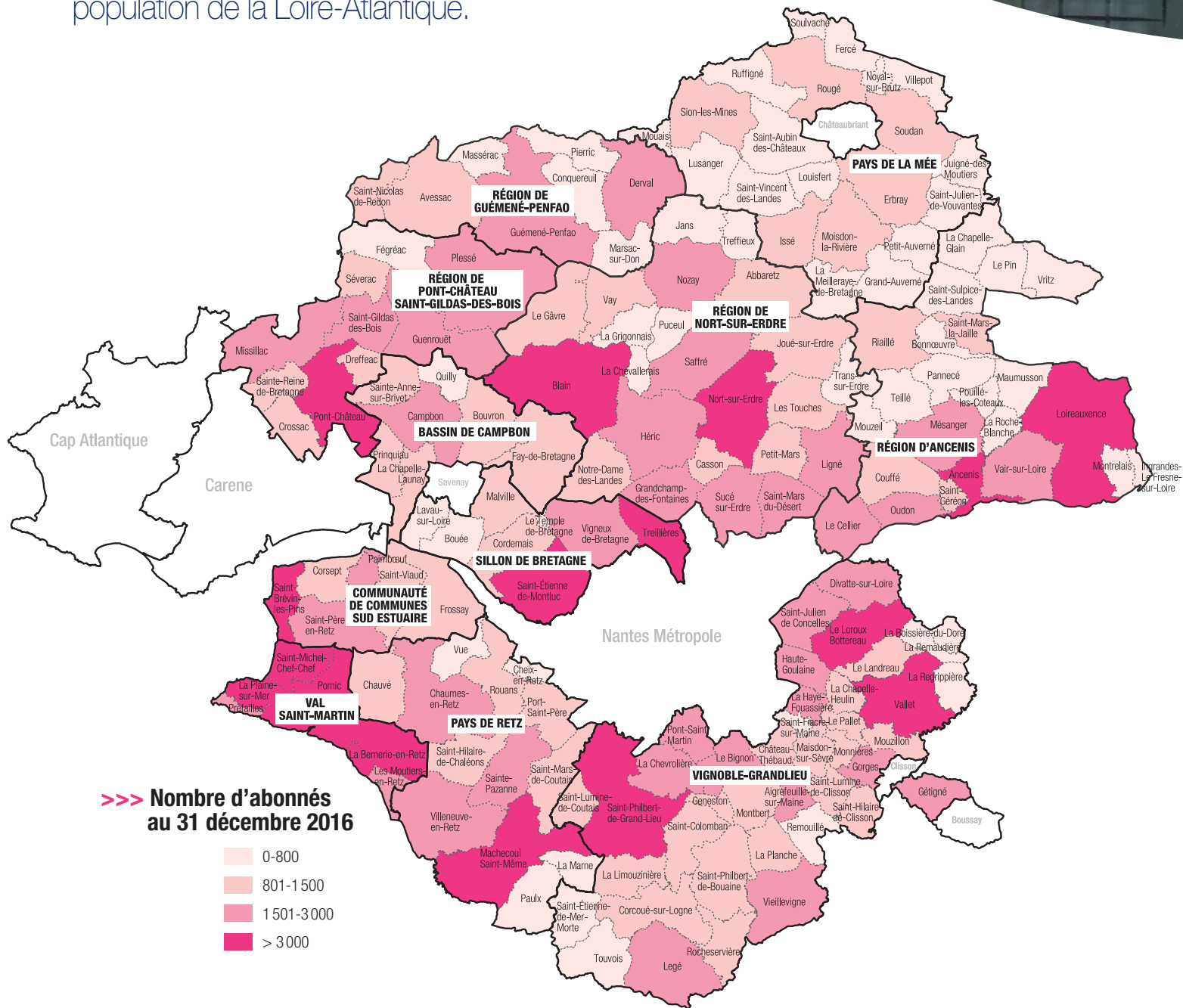
Rapport 2016

sur le prix et la qualité
du service public
d'eau potable

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Syndicat mixte, atlantic'eau exerce les compétences transport et distribution d'eau potable sur son territoire. En 2016, atlantic'eau a desservi 238 130 abonnés, soit 38 % de la population de la Loire-Atlantique.



165 communes solidaires
dont 2 en Vendée et 1 en Maine-et-Loire
238 130 abonnés pour 243 950 abonnements
529 450 habitants desservis (source Insee)

Compétences

Depuis le 1^{er} avril 2014, atlantic'eau exerce les compétences transport et distribution d'eau potable en lieu et place de ses collectivités adhérentes. À ce titre, le syndicat est l'autorité organisatrice et doit donc :

- assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement,
- définir les modes de gestion pour l'exploitation des ouvrages,
- définir la politique tarifaire et voter les tarifs de vente aux usagers,
- gérer la relation usagers en relais des exploitants et les impayés.

Les collectivités adhérentes d'atlantic'eau conservent l'exercice de leur compétence production. Atlantic'eau met ses services à leur disposition pour exercer cette compétence.

Composition et instances

Atlantic'eau est aujourd'hui composé de huit syndicats intercommunaux, d'une communauté de communes et de seize communes.

La gouvernance se fait autour de trois instances :

► 11 commissions territoriales

Les élus des structures adhérentes y sont consultés préalablement à la programmation des travaux et au choix du mode de gestion du service sur leur territoire.

► Le Comité syndical

Cet organe délibérant se réunit au moins quatre fois par an. Il décide des grandes orientations du service public de l'eau potable et des investissements à réaliser, et vote le budget et les tarifs.

► Le bureau

Il délibère par délégation du comité syndical et se réunit huit à dix fois par an. Il est composé de 11 vice-présidents représentant chacun un territoire et restant à l'écoute des communes et des usagers. Chacun de ces vice-présidents reçoit en outre une délégation particulière du président : marchés publics, ressources humaines, usagers...

Les membres du bureau >>>



Jean-Michel Brard
Val Saint-Martin
Président



Daniel Bourré
Vignoble-Grandlieu
1^{er} Vice-Président
Comptabilité –
Collectivités extérieures



Jean-Pierre Gergaud
Région de Nort-sur-Erdre
2^e Vice-Président
Contrats d'exploitation –
Ressources en eau



Étienne Foucher
Région d'Ancenis
3^e Vice-Président
Ressources humaines



Christophe Bocquet
Pays de Retz
4^e Vice-Président
Moyens généraux – TIC



Frédéric Millet
Pont-Château – Saint-Gildas-
des-Bois
5^e Vice-Président
Marchés publics



Raymond Charbonnier
Communauté de communes
Sud-Estuaire
6^e Vice-Président
Relations avec les usagers
du service



Michel Pacini
Sillon de Bretagne
7^e Vice-Président
Travaux de distribution



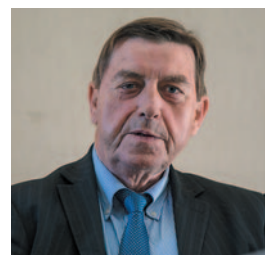
Michel Rétif
Pays de la Mée
8^e Vice-Président
Affaires foncières



Philippe Belliot
Bassin de Campbon
9^e Vice-Président
Budget



Fabrice Sanchez
Région de Guémené-Penfao
10^e Vice-Président
Prospective – Coopération
décentralisée



Claude Cesbron
Vignoble-Grandlieu
11^e Vice-Président
Travaux de transport



Recherche de fuite
par écoute

Abonnés desservis

Au 31 décembre 2016, atlantic'eau desservait 162 des 212 communes de Loire-Atlantique, ainsi que deux communes de Vendée, Saint-Philbert-de-Bouaine et Rocheservière, et, pour partie, une commune du Maine-et-Loire, Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire.

La commune comptant à ce jour le plus d'abonnés est Pornic (11 343 abonnés pour 11 864 abonnements) suivie par Saint-Brévin-les-Pins (9 562 abonnés pour 9 899 abonnements).

Il faut noter qu'un abonné peut avoir plusieurs abonnements, s'il est propriétaire d'une maison secondaire, s'il s'agit d'un cabinet immobilier gérant plusieurs immeubles...

Mode de gestion

L'exploitation courante des feeders, des stations, des réservoirs et des réseaux est confiée en intégralité à deux opérateurs privés : Saur et Veolia. La présence de deux exploitants sur le territoire permet de créer de l'émulation entre opérateurs et de faire des comparaisons utiles pour améliorer la qualité du service.

Cette mise à disposition des ouvrages pour la gestion du service se fait sous deux formes contractuelles différentes :

- la délégation de service public (où l'exploitant assume le risque lié à l'exploitation, ce qui implique une réelle exposition aux aléas),
- le marché de services.

Au 1^{er} janvier 2017, 15 contrats sont en cours, en incluant le contrat de la Ville de Savenay qui a adhéré à atlantic'eau le 1^{er} janvier 2017.

Renouvellements de contrats

Cinq contrats arrivaient à échéance au 31 décembre 2016 :

- les contrats de distribution pour les territoires du bassin de Campbon et la région de Guémené-Penfao ainsi que le contrat du Transport sud-ouest ont été prolongés d'un an par voie d'avenants,
- les contrats de distribution des territoires du Pays de Retz et de Grandlieu ont été renouvelés. Après les audits des anciens contrats et une analyse des modes de gestion possibles, c'est le principe de la délégation de service public qui a été retenu par le comité syndical. Au terme de la mise en concurrence, c'est la Saur qui a été choisie comme délégataire.

Avec ces nouveaux contrats, atlantic'eau devient plus exigeant notamment sur :

- les relations avec les abonnés y compris la facturation et les recouvrements d'impayés,
- la performance en termes de relève des compteurs – l'objectif est de 100 % de relève effective,
- la tenue à jour des plans et du SIG (système d'information géographique).

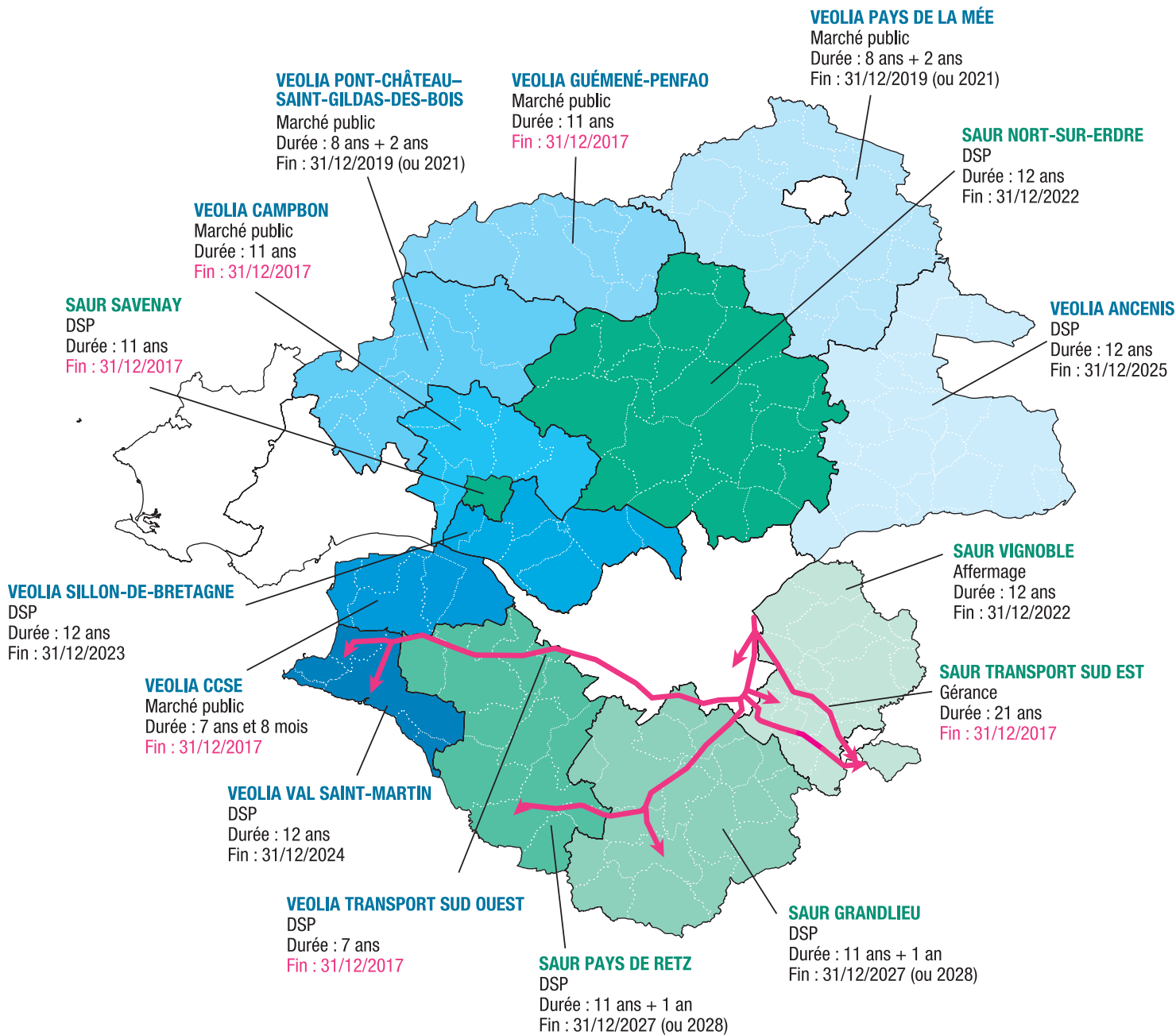
Les missions de l'exploitant sont :

- l'exploitation des ouvrages et réseaux (fonctionnement, surveillance, entretien),
- le renouvellement des équipements électromécaniques et compteurs,
- la relève des compteurs et la facturation aux abonnés,
- La responsabilité de la qualité de l'eau distribuée.

La rémunération des exploitants est fonction des volumes distribués, du nombre d'abonnés desservis et dépend de la durée des contrats. Elle varie de 27 à 51 € par abonné et par an.

Depuis le 1^{er} avril 2014, l'intégralité des recettes perçues par les exploitants auprès des abonnés est reversée à atlantic'eau.

**>>> Contrats d'exploitation atlantic'eau
par territoire au 1^{er} janvier 2017**



▶ RESSOURCE EN EAU ET PRODUCTION D'EAU POTABLE



De nouvelles molécules polluantes liées aux produits phytosanitaires émergent. Même si elles ne compromettent pas la qualité de l'eau du robinet, atlantic'eau s'en inquiète et engage notamment de fortes démarches de concertation.

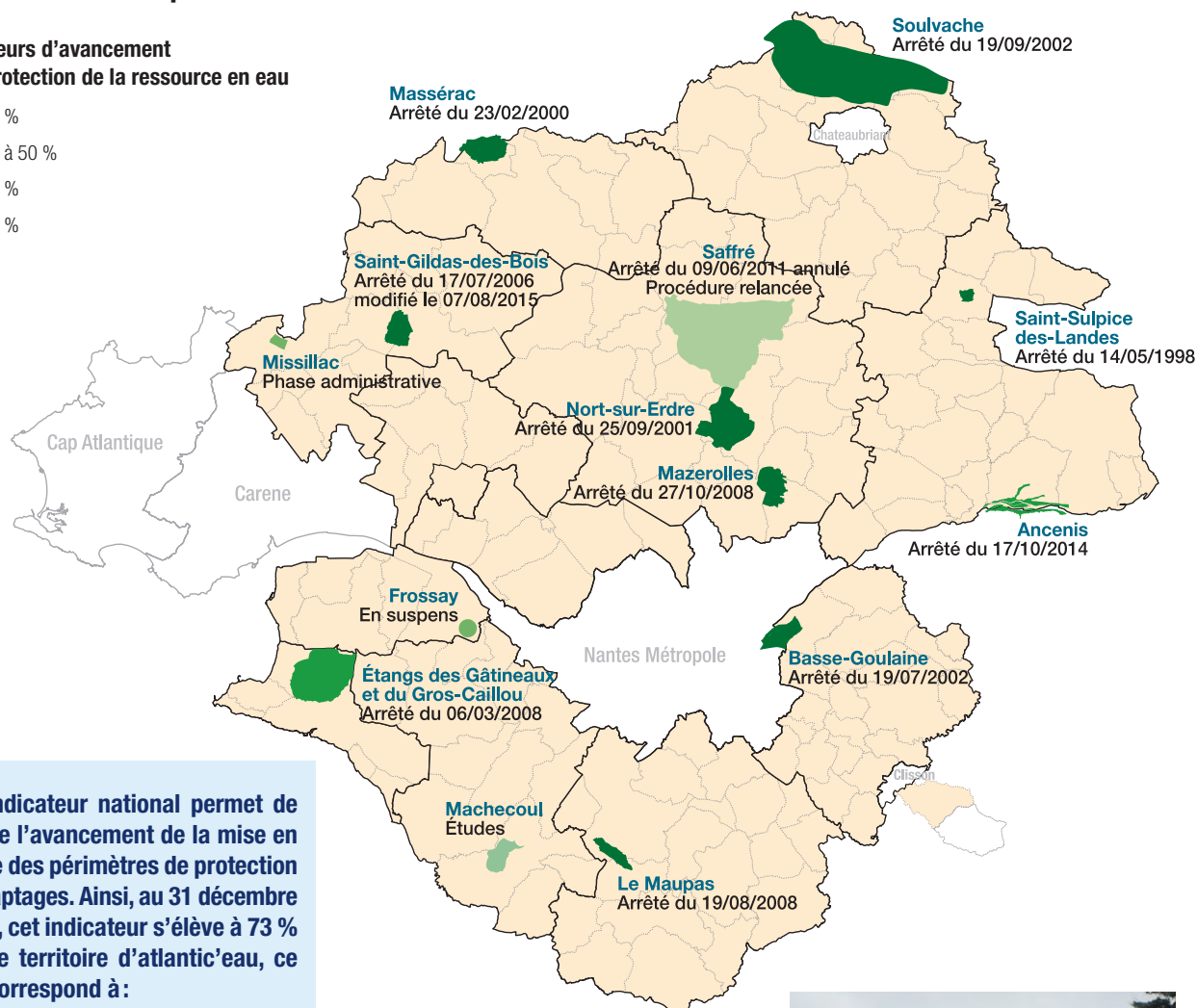
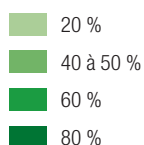
L'eau consommée sur le territoire d'atlantic'eau provient à près de 75 % de prélèvements en nappes alluviales et souterraines.



<<< Volumes produits en millions de m³ par les usines de Loire-Atlantique ou hors département en 2016

>>> Périmètres de protection

Indicateurs d'avancement de la protection de la ressource en eau



Un indicateur national permet de suivre l'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages. Ainsi, au 31 décembre 2016, cet indicateur s'élève à 73 % sur le territoire d'atlantic'eau, ce qui correspond à :

- 10 arrêtés de DUP signés,
- 2 dossiers en études
- 1 dossier en cours de consultation par les services de l'État,
- 1 dossier en suspens.

Origines de l'eau produite

Plusieurs milieux hydrologiques cohabitent sur le territoire (socle, karst, nappe alluviale...). Ainsi, l'eau produite et distribuée provient :

- de nappes alluviales pour 50 %,
- de nappes souterraines pour 25 %,
- d'eaux superficielles pour 25 %.

Niveau des nappes

Le premier trimestre 2016 a été marqué par des précipitations abondantes, permettant de combler le déficit des nappes observé depuis la fin d'année 2015. À la fin du printemps, toutes les nappes suivies présentaient des niveaux comparables ou supérieurs aux va-

leurs moyennes enregistrées à cette période sur une vingtaine d'années.

La vidange (baisse naturelle du niveau des nappes) de la période estivale a été d'intensité normale ou forte, en lien avec les conditions climatiques particulièrement sèches et chaudes. Elle s'est poursuivie de manière très tardive jusqu'au début de l'hiver, le climat demeurant particulièrement sec.

Début 2017, les niveaux mesurés étaient encore en baisse et nettement inférieurs aux valeurs moyennes enregistrées depuis une vingtaine d'années.

Gestion de la ressource

PROTECTION

Le territoire d'atlantic'eau se caractérise par de nombreux points de captages dont trois figurent dans la liste nationale des 507 captages parmi les plus menacés par les



Le château d'eau de Machecoul

pollutions diffuses : Saffré, Machecoul et Nort-sur-Erdre. Des actions spécifiques de protection et de reconquête de la ressource doivent donc être mises en œuvre.

Dans ce cadre, l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration et à la validation du programme d'actions visant à protéger et reconquérir la qualité de la ressource des captages de Machecoul.

► RESSOURCES EN EAU ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

Travaux

Le SIAEP de Nort-sur-Erdre poursuit ses actions de désherbage sur maïs, de sensibilisation du grand public et le suivi des eaux superficielles du bassin versant de Saffré.

En 2016, la mise en œuvre des mesures prévues dans les arrêtés de protection de captages s'est traduite par :

- l'ajustement du protocole d'exploitation de la nappe de Mazerolles avec les services de l'État,
- l'achèvement des travaux d'aménagements autour des étangs du Val Saint-Martin.



Abords de l'étang
du Gros-Caillou

Les recherches en eau se poursuivent sur certains territoires :

- au nord du Pays de la Mée, le potentiel de quatre sites a été étudié à Rougé et Soudan,
- à Massérac, le forage d'essai sera remplacé par un forage d'exploitation. Les études ont en effet montré que la Vilaine n'avait pas d'influence sur cette ressource.

Production d'eau potable

En 2016, les 14 usines des syndicats adhérents ont produit 34 980 000 m³, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2015.

Cette production couvre 85 % des besoins du territoire et provient pour 55 % de l'usine de Basse-Goulaine. L'achat en gros aux non-adhérents permet de fournir le reste des volumes nécessaires.

L'achat d'eau à l'usine de Basse-Goulaine a augmenté de 1,3 million de m³ en 2016 (+ 7,2 %), pour répondre à une demande plus importante de Vendée Eau.

L'achat d'eau à l'usine de la Blonnetais à Frossay a été moins important en 2016 (- 43 %) car celle-ci a été arrêtée plusieurs mois pour permettre la rénovation du réservoir de la Jarrie. La fin de l'exploitation de cette usine ancienne est prévue pour 2018.

L'usine de Bovieux est à l'arrêt depuis 2015 dans l'attente d'être rénovée.

Travaux de l'usine de Basse-Goulaine

Le syndicat de Vignoble-Grandlieu mène depuis 2014 d'importants travaux de rénovation des filières de traitement de l'usine de Basse-Goulaine. Le but est d'améliorer le process de traitement, et de répondre au vieillissement de la première file de traitement et à l'augmentation des besoins en eau potable.



Bassin de décantation de la file BG2
en cours de rénovation.

La construction d'une troisième file de traitement de deux fois 1 000 m³/h de capacité s'est achevée en mai 2016. Une bache semi-enterrée d'eau traitée de 5 000 m³ a également été rénovée.

La rénovation de la deuxième file de traitement (1 500 m³/h) a débuté au deuxième semestre 2016 et sa remise en service est prévue au premier semestre 2017. À l'issue de ces travaux, la première filière de traitement sera détruite.

► Montant des travaux : 26,2 millions d'euros HT

Qualité de l'eau

SUIVI ANALYTIQUE

Afin de garantir la qualité de l'eau consommée par les abonnés, des prélèvements sont effectués toute l'année sur l'eau brute, l'eau produite et l'eau distribuée. Ils permettent de réaliser de nombreuses analyses afin de vérifier la conformité avec les exigences réglementaires du Code de la santé publique. Le contrôle sanitaire réglementaire est effectué par l'Agence régionale de santé (ARS).

Les exploitants procèdent eux aussi à un autocontrôle tout au long de l'année et sur les mêmes paramètres.

En 2016, l'ARS a réalisé 2 103 prélèvements sur le réseau pour analyser pesticides, turbidité, nitrate, fer, carbone organique total (COT), métaldéhyde, bactéries coliformes... À partir de ces contrôles, deux indicateurs réglementaires permettent de donner une mesure statistique de la qualité de l'eau potable.

INDICATEURS	2014	2015	2016
Taux de conformité bactériologique	100 %	99,8 %	100 %
Taux de conformité physico-chimique	98,5 %	99,2 %	95,8 %

Même s'ils sont en baisse, les résultats 2016 pour les paramètres physico-chimiques sont bons.

>>> Volumes achetés aux SIAEP producteurs en m³

Syndicat producteur	Usine de provenance de l'eau	2014	2015	2016
SIAEP d'Ancenis	Ancenis	4 567 444 m ³	4 730 055 m ³	4 870 234 m ³
	Saint-Sulpice-des-Landes	79 117 m ³	75 374 m ³	61 995 m ³
Communauté de communes Sud Estuaire	Frossay	65 577 m ³	73 884 m ³	42 177 m ³
SAEP de Vignoble-Grandlieu	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	94 385 m ³	54 669 m ³	40 046 m ³
	Basse-Goulaine (production + import)	18 260 254 m ³	17 968 413 m ³	19 268 998 m ³
SIAEP de Guémené-Penfao	Massérac	1 073 118 m ³	1 098 845 m ³	994 011 m ³
SIAEP du Pays de la Mée	Soulvache	1 777 077 m ³	1 758 331 m ³	1 816 580 m ³
SIAEP de Nort-sur-Erdre	Saffré	1 930 230 m ³	1 937 427 m ³	2 036 721 m ³
	Nort-sur-Erdre	2 155 022 m ³	2 169 785 m ³	1 966 976 m ³
	Saint-Mars-du-Désert	1 037 890 m ³	1 106 542 m ³	1 253 256 m ³
SIAEP du Pays de Retz	Machecoul	71 837 m ³	71 395 m ³	65 318 m ³
SIAEP de Pont-Château – Saint-Gildas-des-Bois	Missillac	71 649 m ³	10 397 m ³	0 m ³
	Saint-Gildas-des-Bois	1 147 399 m ³	1 177 840 m ³	1 210 339 m ³
SIAEP du Val Saint-Martin	Saint-Michel-Chef-Chef	1 466 816 m ³	1 214 471 m ³	1 349 237 m ³
TOTAL		33 797 815 m³	33 447 428 m³	34 975 888 m³

PHYTOSANITAIRES

Le contrôle sanitaire a toutefois révélé début 2016 la présence de deux "métabolites", molécules issues de la dégradation de certains pesticides – le métolachlore et l'alachlore – dans les eaux brutes et les eaux traitées.

Les limites réglementaires (fixées à 0,10 µg/l par molécule) étaient dépassées sur les unités de distribution alimentées par

les usines de Nort-sur-Erdre, d'Ancenis, de Massérac et du Val Saint-Martin.

Atlantic'eau a aussitôt engagé des démarches fortes en rencontrant la préfecture et en sollicitant le principal fournisseur du métolachlore pour réaliser des diagnostics agricoles. Parallèlement, des actions correctives ont immédiatement été mises en

place : optimisation du traitement au charbon actif en poudre, dilution, recours à une ressource moins contaminée. Malgré ces ajustements, des non-conformités sur les unités de Nort-sur-Erdre et de Massérac n'ont pas pu être évitées.

L'ARS et les exploitants ont renforcé leur suivi et aucune restriction de consommation d'eau n'a été formulée par l'ARS. En effet, la limite de qualité de 0,1 µg/l est très inférieure à la limite sanitaire de 510 µg/l définie en 2013 par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Limite de qualité ou référence de qualité ?

▶ Limites de qualité

Elles concernent les paramètres microbiologiques et les substances indésirables ou toxiques comme les nitrates, les hydrocarbures aromatiques...

Les limites de qualité sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats à plus ou moins long terme pour la santé de la population. Tout dépassement de la norme de qualité est susceptible d'entraîner des restrictions de consommation à la demande de l'ARS.

▶ Références de qualité

Elles concernent des paramètres microbiologiques, chimiques (température, pH...), organoleptiques (couleur, saveur, transparence de l'eau), des indicateurs de radioactivité, des éléments minéraux (fer, manganèse, sodium...).

Un dépassement d'une référence de qualité ne signifie pas pour autant que l'eau soit impropre à la consommation car elle ne représente pas un risque sanitaire. Cela peut être le signe d'un dysfonctionnement des installations de production qui doit alerter l'exploitant.

NITRATES

Les teneurs en nitrates restent élevées sur les ressources de Nort-sur-Erdre et de Machecoul, et seul un mélange de l'eau des deux forages de Nort-sur-Erdre permet de distribuer une eau conforme.

On note une amélioration sur d'autres secteurs. Ainsi, la teneur oscille entre 0 et 15 mg/l depuis cinq ou six ans dans l'étang des Gâtineaux, contre 20 mg/l il y a vingt ans.

▶ TRANSPORT ET DISTRIBUTION



Le transport et la distribution de l'eau potable sont des enjeux essentiels pour atlantic'eau. À ce titre, l'entretien et le renouvellement des réseaux et des ouvrages permettent de garantir la pérennité et l'efficacité du service d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

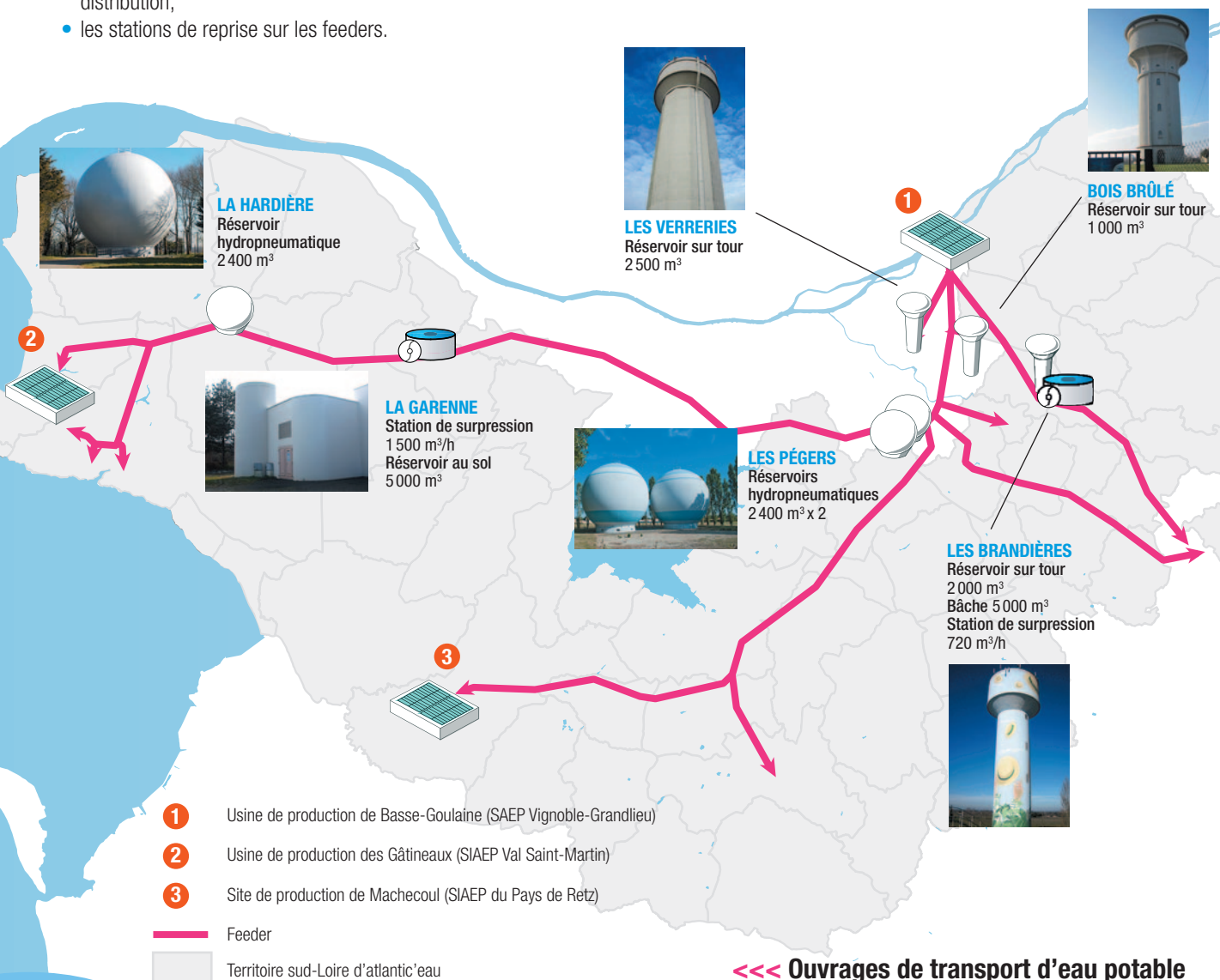
Patrimoine transport

Atlantic'eau est propriétaire des ouvrages de transport d'eau potable à savoir :

- Les feeders, qui sont les conduites d'adduction, de transfert à partir des compteurs de sortie des usines des syndicats adhérents,
- les réservoirs sur tour et les bâches au sol avant toute distribution,
- les stations de reprise sur les feeders.

En 2016, ce patrimoine représente :

- 187 km de feeders permettant la distribution sur le Sud-Loire,
- 8 réservoirs d'une capacité totale de 27 900 m³,
- 2 ouvrages de reprise et surpression.



<<< **Ouvrages de transport d'eau potable sur le territoire d'atlantic'eau**

Patrimoine distribution

Le patrimoine distribution d'atlantic'eau est important avec :

- 10 512 km de réseaux,
- 256 000 branchements, dont 4 700 neufs en 2016,
- 254 000 compteurs, dont 1,9 % renouvelé en 2016,
- 88 réservoirs d'une capacité totale de 104 515 m³.

INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

D'une valeur de 111/120, il traduit :

- une très bonne connaissance du réseau, au travers d'un SIG (système d'information géographique) gérant le plan des réseaux, leur inventaire (diamètre, âge, matériau...) et des éléments de réseaux (vannes, ventouses...) de façon régulière et organisée,
- une programmation pluriannuelle des travaux de renouvellement.

Volumes échangés

ACHAT D'EAU

Pour couvrir les besoins de l'ensemble du territoire, en complément de la production d'eau par les SIAEP, il est nécessaire d'acheter de l'eau en gros à d'autres collectivités. En 2016, 6 227 060 m³ ont été achetés, dont 66 % à la Carene et 18 % à Nantes Métropole. Le volume d'eau acheté en 2016 a augmenté de 2 % par rapport à 2015.

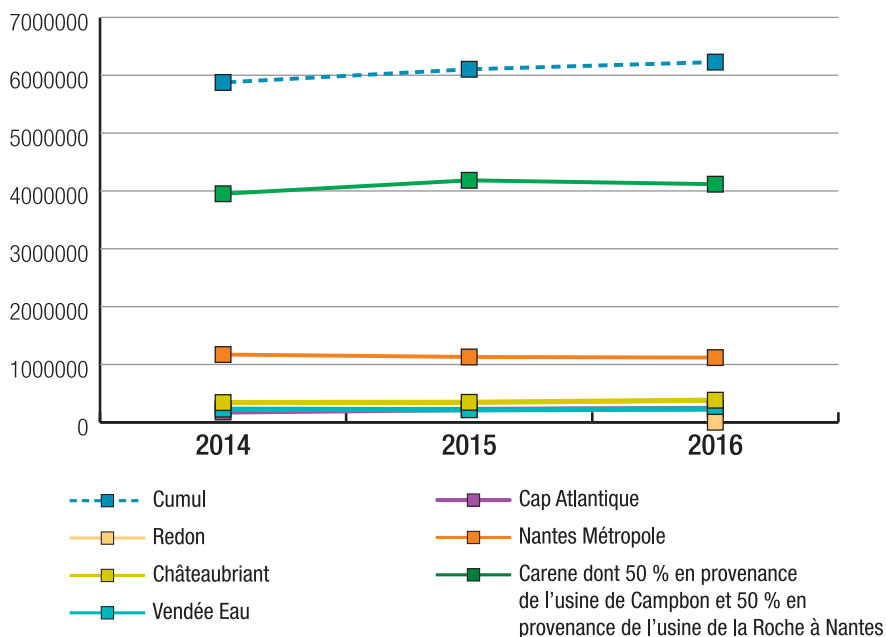
Cela s'explique notamment par l'achat d'eau à la Ville de Redon pour pallier la baisse de production de l'usine de Massérac du fait de la présence de métolachlore.

VENTE D'EAU

atlantic'eau vend aussi beaucoup à des collectivités extérieures, notamment Nantes Métropole, Vendée Eau et Châteaubriant. Ces ventes ont représenté 9 860 000 m³ en 2016, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par un achat plus important de Vendée Eau (+ 20 % soit près de 460 000 m³ supplémentaires en 2016).

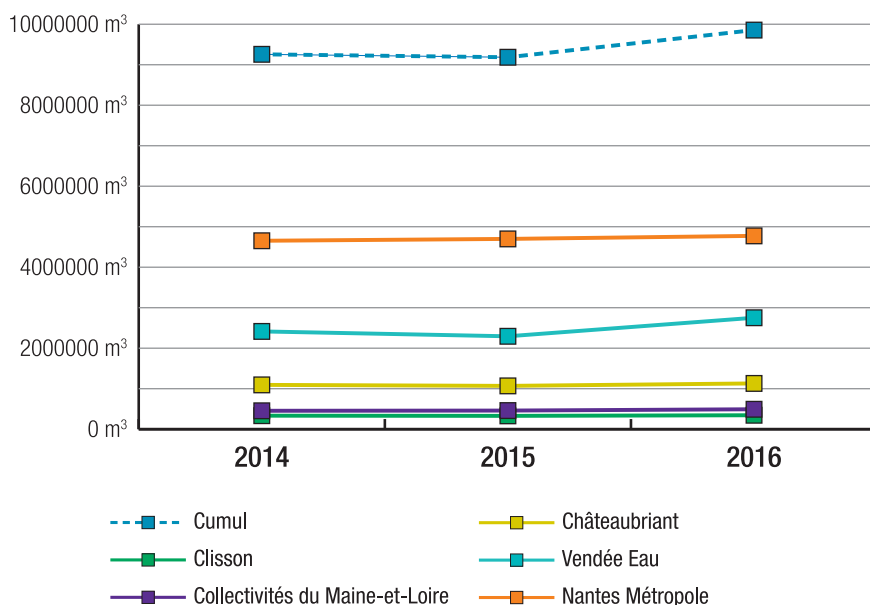
Il faut noter que Châteaubriant est dépendant d'atlantic'eau pour sa fourniture d'eau. En 2016, 747 180 m³ lui ont été facturés par atlantic'eau, 29 % venant de la ressource de Saffré (en baisse de 2 % par rapport à 2015)

>>> Bilan des volumes achetés à d'autres collectivités* au 31/12/2016



* détail des volumes en annexe 3

>>> Bilan des volumes vendus à d'autres collectivités* au 31/12/2016



* détail des volumes en annexe 3

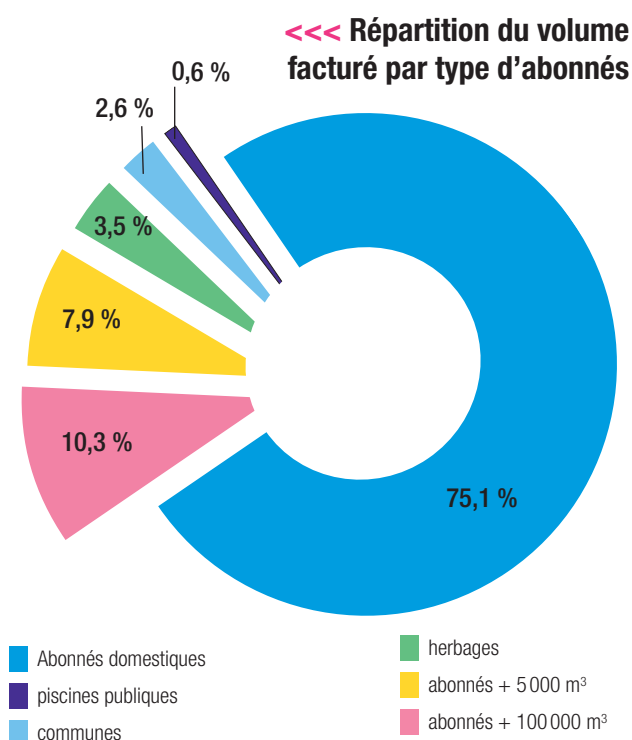
et 71 % de la ressource du Pays de la Mée (en hausse de 2 % par rapport à 2015). Les volumes des autres collectivités achetant de l'eau à atlantic'eau sont aussi tous en augmentation en 2016.

Consommations d'eau potable

L'indice linéaire de consommation sur 365 jours est de 7 m³/jour/km, il n'a pas évolué par rapport à 2015. Il traduit un réseau de type rural.

RÉPARTITION

Les abonnés domestiques consommant moins de 5 000 m³/an représentent la plus grande part de consommation d'eau du territoire avec 75,1 % de l'eau consommée en 2016, contre 74,6 % en 2015.



ÉVOLUTION

	2013	2014	2015	2016
Consommation facturée sur la période de relève (millions de m ³)	25,07	25,20	26,05	26,14
Évolution en %	-	+ 0,52	+ 3,3	+ 0,3

Le volume d'eau facturé a légèrement augmenté en 2016 (+ 0,3 %).

Les consommations domestiques (+ 1 %) : 19,6 Mm³ en 2016.

En 2016, un abonné domestique a consommé 82,4 m³ en moyenne.

Les consommations des communes hors piscines (- 5 %) : 0,675 Mm³ en 2016.

Les consommations de la tranche 5000-100 000 m³ (+ 15,7 %) : 2 Mm³ en 2016. La consommation de la biscuiterie LU a baissé, passant de 111 000 m³ en 2015 à 98 600 m³ en 2016, sous la barre des 100 000 m³ par an.

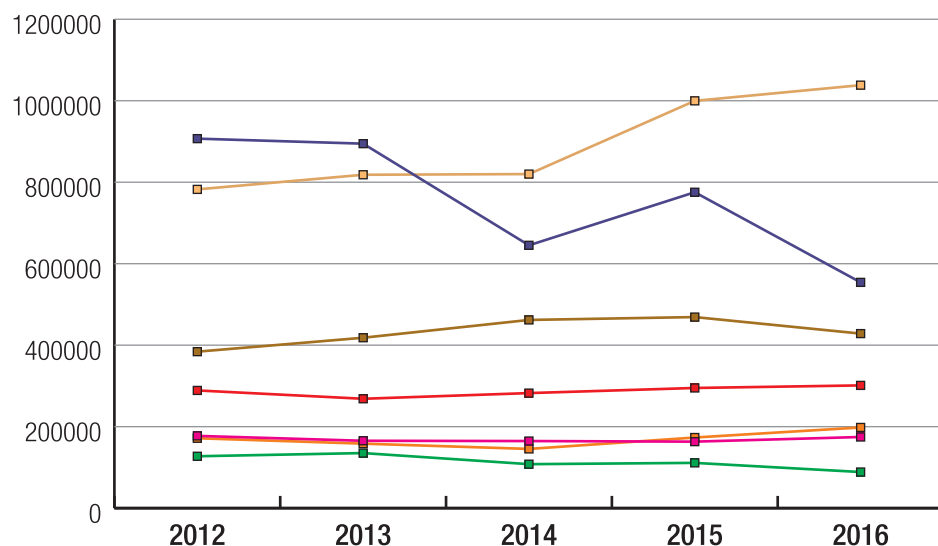
Les consommations supérieures à 100 000 m³ (- 9,8 %) : 2,7 Mm³ en 2016, ce qui représente une baisse 291 000 m³ sur l'année.

En 2016, la consommation des industriels a notamment diminué du fait d'une baisse de 29 % des achats de la centrale EDF de Cordemais. On note également une baisse de 9 % de la consommation de la fromagerie Besnier à Bouvron (428 401 m³ en 2016 contre 468 959 m³ en 2015).

La laiterie Laita d'Ancenis reste depuis 2014 le plus gros consommateur sur le territoire d'atlantic'eau avec plus d'1 million de m³ consommés en 2016, en augmentation de 4 % par rapport à 2015.

Bornes de puisages

114 bornes de puisages sont présentes sur les communes pour éviter les prélèvements frauduleux sur les poteaux d'incendie. Les volumes consommés non facturés s'élèvent à 18 100 m³ en 2016, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2015.



<<< Évolution des consommations des gros industriels du territoire

- Centrale EDF – Cordemais
- Laiterie Laita – Ancenis
- SA Aubret – Saint-Mars-la-Jaille
- Fromagerie Besnier – Bouvron
- Laiterie – Saint-Père-en-Retz
- Nestlé – Vallet
- Biscuiterie LU – La Haye-Fouassière



Travaux de renouvellement du feeder à Gorges

Performance hydraulique

La limitation des pertes en eau étant un axe majeur de la politique menée par atlantic'eau, des objectifs de performance hydraulique des réseaux ont été intégrés dans les contrats d'exploitation. Ces objectifs, représentés par un volume maximum de fuite acceptable par jour et par kilomètre de réseau (ILP), varient d'un secteur à un autre (de 0,65 à 1,5). Les exploitants n'atteignent pas toujours leurs objectifs (de 0,38 à 1,62) et paient des pénalités (200 000 € au total en 2016).

L'ILP reste globalement stable sur tous les territoires entre 2015 et 2016. Ces indicateurs de performance caractérisent un niveau de pertes faible.

En 2016, on observe une légère hausse du rendement du réseau de distribution. Avec

plus de 88 %, ce dernier caractérise un réseau globalement en très bon état.

Le nombre de fuites sur canalisation est en diminution par rapport à 2015 (601 contre 664) et le nombre de fuites sur branchement diminue fortement (498 contre 610 en 2015).

Afin de limiter les pertes en eau sur les réseaux de distribution, les exploitants disposent d'un certain nombre de techniques de recherche de fuite : suivi de la sectorisation, injection de gaz traceur...

Les exploitants et la collectivité cherchent également à assurer un niveau de pression optimum. De fortes pressions pouvant générer des fuites, des adaptations sur le réseau peuvent être conduites afin de diminuer le niveau de pression tout en garantissant le niveau de service.

Travaux structurants

Programme annuel : 1 250 000 € HT.

► Travaux de Gorges

Le feeder alimentant la Vendée et traversant la commune de Gorges a été renouvelé sur une longueur de 1 500 ml. Une partie des travaux a consisté à poser une canalisation sous la Sèvre nantaise par la technique du forage dirigé, sur 160 ml.

L'opération représente dans son ensemble un coût d'investissement de 1 200 000 € HT. Elle est entièrement autofinancée par atlantic'eau.

► Sécurisation en eau du sud-ouest de la Loire-Atlantique

Plusieurs études ont été lancées afin de réaliser l'interconnexion entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans qui doit permettre le transfert de l'eau de l'usine de Nantes vers le sud-ouest de la Loire-Atlantique à l'horizon 2019 : étude d'impact avec inventaires faune et flore, étude technique du tracé et de ses contraintes, études foncières et de servitudes.

Travaux programmés

Pour assurer la pérennité du service d'eau potable, atlantic'eau rénove ou renouvelle ses infrastructures chaque année. En 2016, les programmes annuels se sont élevés à 12 668 000 € HT.

PERTES EN EAU SUR 365 JOURS	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution (%) <i>hors feeders</i>	86,9	85,9	87,4	88,4
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km) – ILVNC – <i>hors feeders</i>	1,33	1,33	1,28	1,27
Indice linéaire de perte (m ³ /j/km) – ILP <i>hors feeders</i>	1,27	1,26	1,22	1,20
Nombre de fuites sur canalisation <i>hors casses</i>	709	660	664	601

► TRANSPORT ET DISTRIBUTION

► Travaux sur les réseaux de distribution

En 2016, 81 km de réseaux ont été renouvelés.

Sur les cinq dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est ainsi de 0,85 %. Ce renouvellement est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,6 %.

Le budget alloué au renouvellement du réseau de distribution sur les cinq dernières années est de 10 à 12 M€ HT/an. Les travaux portant sur les canalisations actuellement renouvelées sont plus onéreux car elles se situent en zones urbanisées.

Les renouvellements anticipés dans le cadre d'aménagements communaux représentent, selon les années, entre 30 et 50 % du programme annuel.

► Études

Les études des schémas directeurs du Val Saint-Martin et du secteur Sud-Grandlieu ont été lancées en 2016 pour un montant global de 65 000 € HT. Elles ont permis d'aboutir à une planification pluriannuelle des programmes de travaux adaptée à ces secteurs, pour une mise en œuvre dès 2017.

► Travaux sur les ouvrages



Le château d'eau de la Rogère à La Bernerie-en-Retz a été complètement rénové en 2016.

Cinq réservoirs ont été entièrement rénovés en 2016, pour un montant total de 973 000 € HT :

- Le château d'eau de la Rogère à La Bernerie-en-Retz,
- la bache du Breuil à La Marne,
- le château d'eau de la Herpinière à Sainte-Pazanne,
- le château d'eau de la Belle-Étoile à Saint-Cyr-en-Retz,
- la bache de la Chalousière à Vallet.

Le château d'eau de Saint-Viaud, désaffecté et qui présentait un état de dégradation important, a été démoli. Coût de l'opération : 42 000 € HT.

D'autres réservoirs ont été partiellement rénovés, pour un montant total de 444 000 € HT :

- le château d'eau de l'Espérance à Barbechat,
- le château d'eau de Coursay à Monnières,
- la bache de la Médrie à Gétigné,
- le château d'eau de la Jarrie à Frossay,
- le château d'eau de Blain.



Démolition du château d'eau de Saint-Viaud

Travaux non programmables

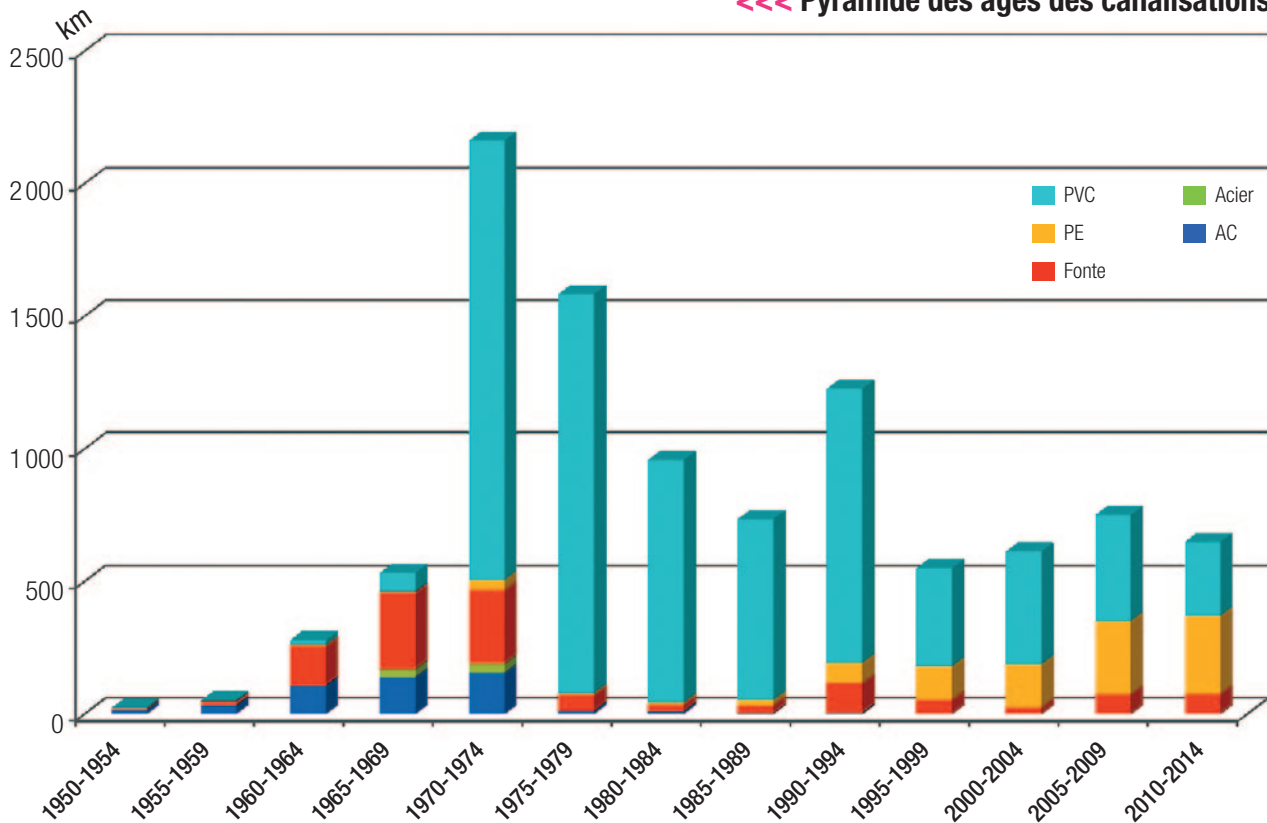
Certaines opérations, comme les extensions de réseaux et la création de zones d'activités, sont des travaux non programmables dont le financement est assuré pour tout ou partie par des tiers. Elles sont réalisées soit directement sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, soit, dans le cas des lotissements, sous maîtrise d'ouvrage privée selon le cahier des charges d'atlantic'eau. Ces réseaux sont ensuite intégrés au patrimoine d'atlantic'eau.

En 2016, 1 390 000 € HT (prestations de maîtrise d'œuvre et travaux) ont ainsi été engagés pour la création de 15 lotissements.



Le château d'eau de la Jarrie à Frossay a été partiellement rénové

<<< Pyramide des âges des canalisations



Étude patrimoniale

Pour ajuster au mieux ses investissements sur les prochaines années, atlantic'eau mène une approche patrimoniale de son réseau.

Comme le montre la pyramide des âges des canalisations ci-contre, une part importante du linéaire a été posée dans les années 1970-1974. Si l'on considère seulement la durée de vie moyenne d'une conduite en fonction du matériau qui la compose et de son année de pose, atlantic'eau pourrait donc s'attendre à voir ses besoins en renouvellements augmenter très fortement dans les années à venir.

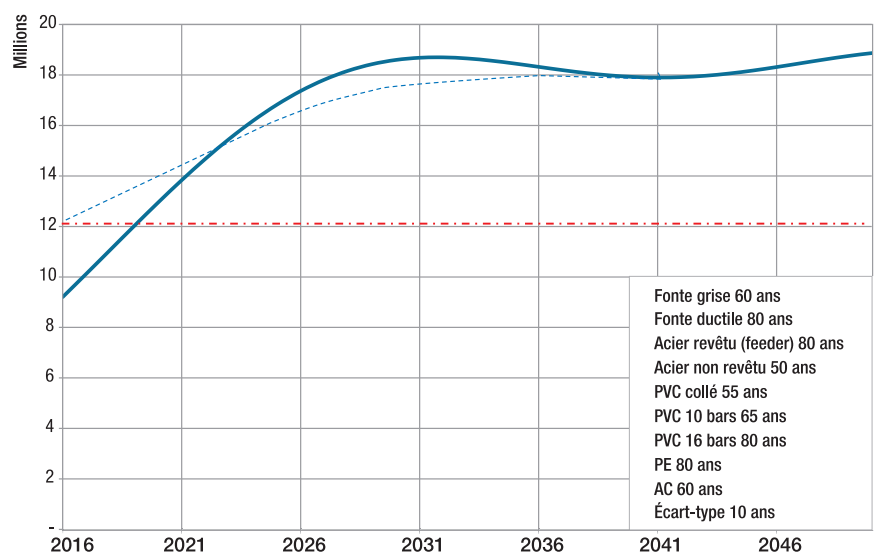
Or, d'autres facteurs influent sur la longévité d'une conduite, comme le substrat dans lequel elle est implantée (sol rocheux, argilo-calcaire...), les pressions de service à laquelle elle est soumise, la qualité de la pose...

L'organisme de recherche Irstea a mené des études et développé une approche du besoin en renouvellement. Atlantic'eau s'en est inspiré pour évaluer ses propres besoins financiers. Ils sont certes très importants pour les vingt prochaines années mais augmentent de façon régulière, de l'ordre d'1 million d'euros par an, pour atteindre un seuil stable d'investissement entre 2030 et 2040 de 18 millions d'euros – voir courbe. De plus, l'étude montre que le montant d'investissement réalisé actuellement par

atlantic'eau pour maintenir le patrimoine est suffisant et le sera encore quelques années pour maintenir la qualité de service. Il est même aujourd'hui supérieur aux besoins. Cette anticipation par atlantic'eau permet de lisser les investissements en renouvellement pour les années à venir tout en répondant aux exigences d'aménagement des communes.

Enfin, les montants actuellement nécessaires étant inférieurs à l'autofinancement de 14 millions d'euros dégagé chaque année par atlantic'eau, le comité syndical a pu voter une baisse de prix de l'eau pour 2017. Une augmentation de 1 % par an à partir de 2022 permettra de faire face aux besoins financiers futurs.

>>> Montant nécessaire au renouvellement du patrimoine réseau, toutes conduites confondues, avec un écart type de dix ans



Rouge : investissement (actuel) de 12 millions d'euros constant chaque année.

Bleu : investissement théorique d'après l'étude patrimoniale.

Pointillés : investissement prévisionnel sur le territoire d'atlantic'eau avec l'effet lissage du renouvellement anticipé.

▶ RELATIONS AVEC LES ABONNÉS

En 2016, atlantic'eau s'est attaché à uniformiser les pratiques et tarifs des prestations annexes (branchements...) sur le territoire. Il garantit ainsi l'égalité de traitement des usagers vis-à-vis du service de l'eau.



Facturation du service

Le service public de l'eau couvre plusieurs prestations. La première est la fourniture d'eau potable au robinet. Cette consommation est facturée semestriellement et comprend :

- une part abonnement fixe, facturée d'avance par semestre,
- une part consommation variable en fonction de la consommation mesurée lors de la relève annuelle des compteurs d'eau.

Les prix unitaires sont les mêmes pour tous les abonnés. L'assainissement, la redevance Agence de l'eau et la TVA (5,5 %) sont facturés conjointement.

Les abonnés ayant choisi la mensualisation en 2016 (ils sont 39 %) ne reçoivent qu'une seule facture annuelle de régularisation.

RÈGLEMENTS CLIENTS	2014	2015	2016
Taux de clients prélevés	59 %	60 %	63 %
Taux de clients mensualisés	34 %	34 %	39 %

Les tarifs et la fréquence de facturation peuvent être différents pour les gros consommateurs.

Les autres prestations, telles que la réalisation de branchements neufs ou la vérification du bon fonctionnement du compteur, sont facturées sur la base d'un bordereau de prix qui était différent pour chaque contrat de distribution du territoire jusqu'au 31 décembre 2016. En lien avec le travail d'harmonisation du règlement de service, un bordereau unique a également été établi et voté par le comité syndical en décembre 2016. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, un branchement est facturé à chaque usager à un tarif unique. Les pénalités du règlement de service ont aussi été uniformisées.

Recouvrement des factures

Les abonnés disposent d'un délai de 15 jours à la réception de la facture pour s'en acquitter auprès de l'exploitant du service d'eau. Ce dernier reverse ensuite à la collectivité l'intégralité des recettes d'abonnement et de consommation dans les conditions prévues au contrat d'exploitation.

atlantic'eau	2015	2016
Taux d'impayé N-1 (P154.0)	0,81 %	0,84 %
Montant TTC des titres émis par atlantic'eau pour impayés au cours de l'année N	226 845 €	318 348 €
Montant TTC recouvré au 31/12/2016 pour l'exercice N (hors admission en non-valeur et créance éteinte)	66 530 €	69 489 €
Montant TTC admis en non-valeur ou en créance éteinte (tous exercices confondus) au cours de l'année N	5 948 €	24 812 €
Montant TTC restant à recouvrer au 31/12/N (tous exercices confondus)	311 980 €	457 145 €

Les clients en difficultés financières peuvent demander des échéanciers de paiement auprès des exploitants : ils ont été 3 150 dans ce cas en 2016. Au 31 décembre 2016, le taux d'impayés sur les factures émises en 2015 était de 0,84 %.

Si un abonné ne s'acquitte pas de sa facture, l'exploitant engage une procédure de recouvrement :

- première relance par lettre simple, pour 9,4 % des cas,
- deuxième relance par lettre recommandée, pour 4,3 % des cas,
- à l'issue de cette procédure, les dossiers d'impayés non recouvrés sont transmis à atlantic'eau pour une mise en recouvrement par le Trésor public.

Le montant TTC des titres ainsi émis par atlantic'eau pour impayés est de près de 320 000 € en 2016, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2015. Ce montant d'impayés est en augmentation constante et prononcée suite à l'interdiction des coupures d'eau.

De même, atlantic'eau a dû renoncer à recouvrer près de 25 000 € TTC en 2016 au titre des admissions en non-valeur ou créances éteintes, contre 6 000 € TTC en 2015. Le montant total restant à recouvrer pour tous les exercices atteint ainsi la somme de 457 145 € TTC au 31 décembre 2016.

Autres indicateurs de la relation aux abonnés

RÉCLAMATIONS

Les réclamations peuvent porter sur la qualité de l'eau (odeur, goût, couleur), la qualité de service (pression, fuite avant compteur, travaux...), la facturation (m³ facturé, paiement...).

RÉCLAMATIONS	2014	2015	2016
Taux de réclamation pour 1 000 abonnés	0,49	0,59	1,03
Nombre de réclamations	118	141	247

Règlement du service d'eau : un document unique pour l'ensemble du territoire



Le règlement de service est un document obligatoire en application de l'article L. 2224-12 du Code général des collectivités territoriales. Il est aussi essentiel puisqu'il définit les droits et les obligations d'atlantic'eau et de l'usager devant le service de distribution d'eau potable. C'est également le seul document opposable aux usagers.

Jusqu'à présent, atlantic'eau disposait de plusieurs règlements de service sur son territoire, en lien avec les différents contrats d'exploitation existants. Cette situation conduisait à une hétérogénéité des relations et des tarifs auprès des usagers. De plus, de nouveaux textes législatifs entrant en vigueur – loi Hamon sur la protection du consommateur, loi Warsmann sur les fuites et loi Brottes sur l'interdiction de coupure –, une refonte complète était nécessaire. Atlantic'eau a souhaité en profiter pour harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, en procédant à la rédaction d'un document unique, applicable à tous les abonnés.

Ce travail a été mené en collaboration avec les élus, les associations de consommateurs, les exploitants et les services d'atlantic'eau. Il a abouti en octobre 2016 avec le vote du comité syndical et a été notifié aux abonnés avec leur facture. Ce document, également consultable sur le site Internet des exploitants, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Une augmentation est observée cette année (+ 44 %) car le calcul du taux de réclamations écrites prend pour la première fois en compte les réclamations reçues directement par atlantic'eau.

INTERRUPTIONS NON PROGRAMMÉES POUR RAISON DE SERVICE

Les interruptions non programmées concernent les coupures d'eau (interruption totale de la fourniture d'eau) liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il s'agit le plus souvent d'une fuite sur le réseau, plus rarement d'un problème de qualité d'eau.

INTERRUPTIONS DE SERVICE	2014	2015	2016
Taux d'occurrence des interruptions non programmées du service pour 1 000 abonnés	4,7	4,2	5,1
Nombre d'interruptions non programmées	1 116	932	968

Le taux d'occurrence 2016 (5,1) reste inférieur à 10 ‰ ce qui traduit un service de bonne qualité.

FUITES APRÈS COMPTEURS

Lors de la relève annuelle, si l'exploitant repère une consommation anormale, il doit obligatoirement en informer l'abonné.

Les factures sont envoyées à l'abonné et il lui est demandé de régler la totalité de sa consommation. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la loi Warsmann limite cette facturation à deux fois la consommation moyenne sur trois ans.

Le volume ainsi abandonné est de 380 800 m³ en 2016, contre 281 000 m³ 2015.

VOLUMES FUITES EN M ³	2014	2015	2016
Volume abandonné pour fuite	371 000	281 000	380 800
Volume accordé au tarif fuite	76 000	35 000	84 400
TOTAL	447 000	316 000	465 000

Atlantic'eau a voté des conditions plus favorables que la loi en étendant la prise en compte de ces surconsommations aux fuites sur équipements sanitaires, par l'application d'un tarif fuite.

Le volume facturé au tarif fuite est de 84 400 m³ en 2016, contre 35 000 m³ en 2015.

L'impact financier de ces mesures pour atlantic'eau est d'environ 230 000 €.



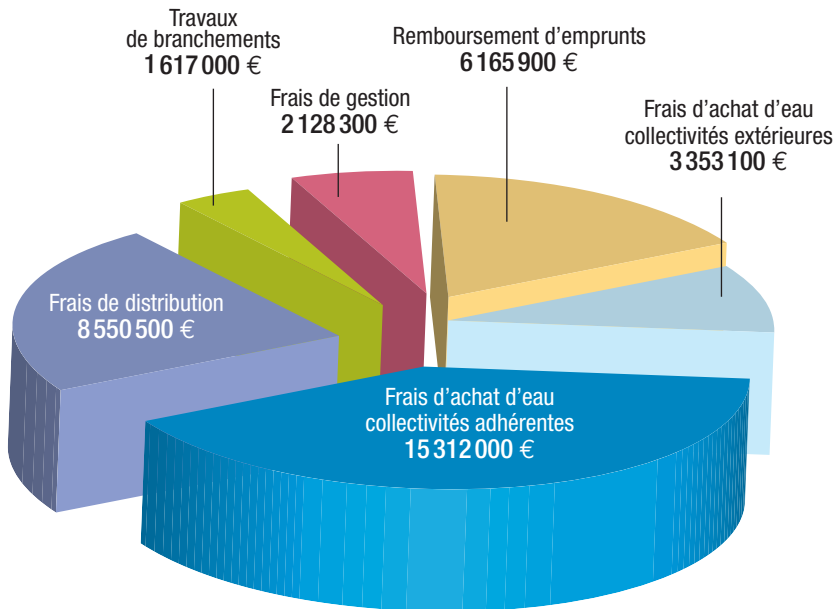
► FINANCEMENT DU SERVICE

La mutualisation des moyens et les économies d'échelle permettent aujourd'hui à atlantic'eau de diminuer le tarif de vente d'eau aux particuliers tout en répondant à ses besoins d'investissements.

Bilan financier 2016

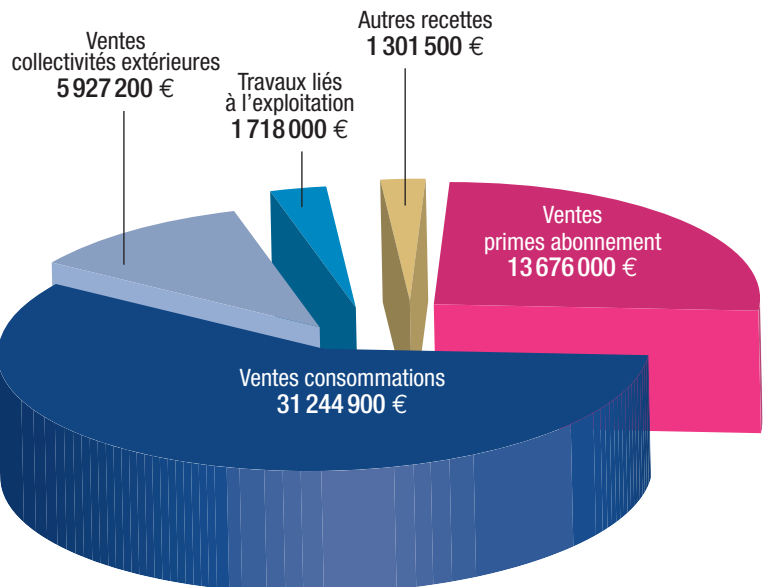
DÉPENSES DU SERVICE EAU POTABLE

37 126 800 €



RECETTES DU SERVICE EAU POTABLE

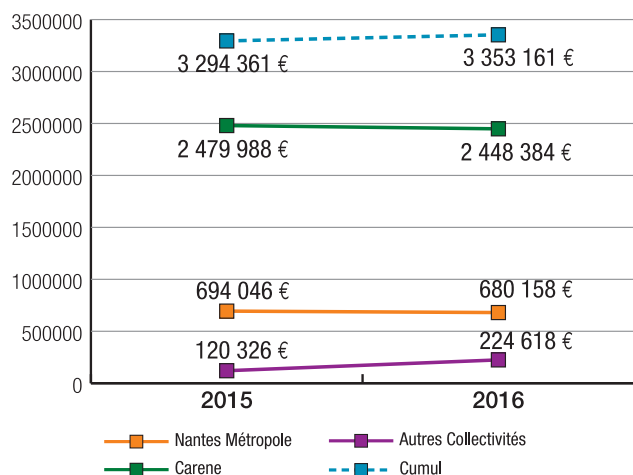
53 867 600 €



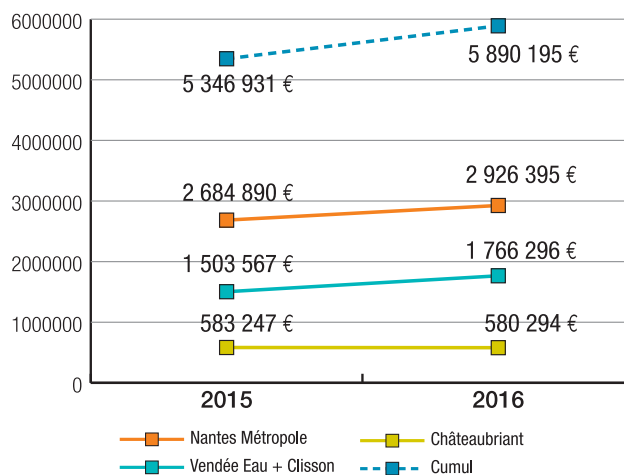
RÉSULTATS 2016

L'exercice 2016 présente un excédent de 16 740 800 €. Cet excédent est affecté au financement des investissements d'atlantic'eau : renouvellements des réseaux, rénovation des ouvrages, extension des réseaux.

Frais d'achat d'eau auprès des collectivités extérieures



Recettes des ventes aux collectivités extérieures



Les achats d'eau aux collectivités adhérentes représentent 41 % des dépenses, ceux aux collectivités non adhérentes 9 %. Ces derniers sont stables par rapport à 2015.

Les ventes d'eau aux abonnés représentent 83 % des recettes, celles aux collectivités extérieures 11 %. Elles augmentent de 9 %, notamment du fait de la forte demande de Vendée Eau fin 2016.

La rémunération des exploitants (Suez, Veolia) représente 23 % des charges du service.

Tarifs au 1^{er} janvier 2017

BAISSE DES TARIFS

Suite à l'étude patrimoniale – voir page 21 –, le comité syndical a voté une baisse de 10 % de l'abonnement pour les diamètres domestiques (de 15 à 20 mm) dès 2017.

La prime d'abonnement annuelle des diamètres domestiques diminue ainsi de la façon suivante :

DIAMÈTRE DU COMPTEUR	2016	2017
15 mm	57,66 €	51,90 €
20 mm	75,58 €	68,10 €

La redevance Agence de l'eau ne change pas en 2017 : 0,30 €.

Le prix du mètre cube d'eau potable s'établit donc à 1,72 € HT pour une facture de 120 m³ hors redevance (contre 1,77 € HT/m³ en 2016).

GRILLE TARIFAIRE

Les gros consommateurs (> 100 000 m³/an) font l'objet d'une tarification spéciale par le biais de conventions tenant compte des conditions de fourniture plus spécifiques.

Un tarif herbage existe également. Il est attribué aux conditions suivantes :

- l'abonné doit exercer une activité agricole à titre principal,
- le branchement ne doit servir qu'à l'abreuvement de bovins,
- la parcelle desservie doit être nue de toute construction (abris tolérés) et ne pas être contiguë à la parcelle où se situe l'habitation.

Endettement

ENCOURS

L'encours de la dette d'atlantic'eau au 31 décembre 2016 est de 62,4 M€, soit une baisse de 7 % par rapport à 2015. Il représente 262 € par abonné.

Répartition des emprunts :

- travaux pour 60,5 M€ (taux fixe pour 28,9 M€ – taux monétaire pour 31,6 M€),
- locaux pour 1,9 M€ (taux fixe et monétaire).

Dans un contexte propice à l'optimisation de la dette, atlantic'eau a procédé début 2017 à des arbitrages de taux ainsi qu'au remboursement anticipé de 17 emprunts (14 emprunts à taux fixe et 3 emprunts à taux révisables).

Cette opération financière s'est traduite par un remboursement de capital à hauteur de 8,6 M€ pour un gain financier global estimé à 1,4 M€.

DURÉE D'EXTINCTION

La durée d'extinction de la dette d'atlantic'eau est de 2,97 ans. La durée d'extinction de la dette représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser les emprunts contractés si la totalité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

>>> **Facture type atlantic'eau : décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2017**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Facture 30 m ³	Facture 50 m ³	Facture 90 m ³	Facture 120 m ³
Part Collectivité – atlantic'eau				
• Abonnement	51,90 €	51,90 €	51,90 €	51,90 €
• Consommation	38,70 €	64,50 €	116,10 €	154,80 €
Part Agence de l'eau				
• Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	9,00 €	15,00 €	27,00 €	36,00 €
TVA 5,5 %	5,48 €	7,23 €	10,73 €	13,35 €
TOTAL	105,08 €	138,63 €	205,73 €	256,05 €
Baisse en euros par rapport à 2016	-6,08 €	-6,08 €	-6,08 €	-6,08 €
Baisse exprimée en pourcentage par rapport à 2016	-5,5 %	-4,2 %	-2,9 %	-2,3 %
Prix au m³ HT (part atlantic'eau)	3,02 €	2,33 €	1,87 €	1,72 €
Prix au m³ TTC (facture totale)	3,50 €	2,77 €	2,29 €	2,13 €

>>> **Comparatif tarif eau 2017**

Montant de la facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m³, en euros, hors taxes et hors redevances.

Boussay	307,13 €
Eau du Morbihan	267,00 €
Vendée eau	214,60 €
Châteaubriant	207,60 €
atlantic'eau	206,70 €
Clisson	199,64 €
Redon	197,96 €
Carene	176,28 €
Cap Atlantique	175,65 €
Nantes Métropole	169,44 €

On notera qu'atlantic'eau est la seule collectivité à baisser son tarif en 2017.

Par ailleurs, les abonnés de Savenay, désormais intégrés à atlantic'eau, bénéficient d'une baisse encore plus importante puisqu'ils payaient 215,42 € en 2016, soit une baisse de 8,72 € sur la facture 120 m³.

Indicateurs réglementaires

Décret 2 mai 2007

CGCT annexe V aux articles D.2224-1 et suivants

INDICATEUR	CODE	atlantic'eau 2016
Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	529 449
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	D102.0	2,13 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	2 jours
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	95,8 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	111
Rendement du réseau de distribution	P104.3	88,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	1,27
Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	1,20
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,85 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	73 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	5,1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	98,31 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	2,97 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,84 %
Taux de réclamations écrites	P155.1	1,03

Information sur les contrats d'exploitation de distribution

NIVEAU DE RÉMUNÉRATION POUR LA DISTRIBUTION

TERRITOIRE	CONTRAT	Rémunération distribution ⁽¹⁾ €/abonné 2016
RÉGION D'ANCENIS		46,50 €
BASSIN DE CAMPBON		51,39 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE		29,58 €
VIGNOBLE-GRANDLIEU	Grandlieu	42,52 €
	Vignoble	28,17 €
RÉGION DE GUÉMENÉ-PENFAO		45,68 €
PAYS DE LA MÉE		37,54 €
RÉGION DE NORT-SUR-ERDRE		27,18 €
PAYS DE RETZ		37,80 €
PONT-CHÂTEAU – SAINT-GILDAS-DES-BOIS		31,54 €
SILLON DE BRETAGNE		32,46 €
VAL SAINT-MARTIN		40,97 €
atlantic'eau		36,25 €

(1) Hors application de pénalité

Les niveaux de rémunérations constatés dépendent de la densité des abonnés sur le territoire et leur consommation, de la complexité technique de la distribution, ainsi que l'ancienneté ou la durée des contrats d'exploitation.

Achats et ventes en gros

VOLUMES ACHETÉS AUX NON-ADHÉRENTS	2014	2015	2016	TARIF 2016
Carene	3 951 084 m ³	4 183 534 m ³	4 116 464 m ³	0,59 €/m ³
Nantes Métropole	1 171 878 m ³	1 129 999 m ³	1 119 246 m ³	0,61 €/m ³
Cap Atlantique	179 054 m ³	221 663 m ³	239 489 m ³	0,4880 €/m ³
Vendée Eau	227 511 m ³	216 975 m ³	230 159 m ³	-
Châteaubriant	342 025 m ³	345 804 m ³	382 949 m ³	-
Redon	-	-	121 795 m ³	0,71 €/m ³
Eau du Morbihan	-	-	14 770 m ³	0,61 €/m ³
Autres collectivités	3 579 m ³	5 205 m ³	2 188 m ³	-
TOTAL	5 875 131 m³	6 103 180 m³	6 227 060 m³	

VOLUMES VENDUS AUX NON-ADHÉRENTS	2014	2015	2016	TARIF 2016
Nantes Métropole	4 653 035 m ³	4 698 874 m ³	4 773 860 m ³	0,61 €/m ³
Vendée Eau	2 414 283 m ³	2 294 119 m ³	2 751 782 m ³	0,6163 €/m ³
Châteaubriant	1 094 123 m ³	1 069 484 m ³	1 130 129 m ³	0,77 €/m ³
Clisson	333 532 m ³	329 219 m ³	344 345 m ³	0,6163 €/m ³
Collectivités du Maine-et-Loire	454 459 m ³	459 822 m ³	492 069 m ³	0,72 €/m ³
SIAEP de la forêt du Theil	304 988 m ³	332 545 m ³	362 351 m ³	0,73 €/m ³
Autres collectivités	2 682 m ³	707 m ³	1 147 m ³	1,44 €/m ³
TOTAL	9 257 102 m³	9 184 770 m³	9 855 683 m³	

Achats aux collectivités adhérentes d'atlantic'eau

COLLECTIVITÉS	Volume d'eau	Tarif 2016 en €/m ³	Date délibération
SIAEP Ancenis	4 932 229 m ³	0,334 €	16/03/2017
SIAEP Val Saint-Martin	1 349 237 m ³	0,726 €	26/06/2017
SIAEP Pays de la Mée	1 816 580 m ³	0,214 €	08/03/2017
SIAEP Pays de Retz	65 318 m ³	2,680 €	23/05/2017
SIAEP Nort-sur-Erdre	5 256 953 m ³	0,225 €	15/06/2017
SIAEP Pont-Château – Saint-Gildas	1 210 339 m ³	0,259 €	20/06/2017
SIAEP Guémené-Penfao	994 011 m ³	0,298 €	07/06/2017
CC Sud Estuaire	42 177 m ³	0,161 €	15/06/2017
SAEP Vignoble-Grandlieu	19 309 044 m ³	0,5357 €	17/02/2016

Grille tarifaire

TARIF DE BASE AU 1^{er} JANVIER 2017

PART FIXE abonnement annuel selon diamètre du comptage		PART VARIABLE prix au m ³ consommé	
15 mm	51,90 €	0-150 m ³ /an	1,29 €
20 mm	68,10 €	151-1 000 m ³ /an	1,40 €
30 mm	108,24 €	1 001-10 000 m ³ /an	1,11 €
40-50 mm	172,98 €	Au-delà de 10 000 m ³ /an	1,08 €
60 mm	302,44 €		
80-100 mm	529,54 €		
150 mm	928,56 €		

TARIF HERBAGE

PART FIXE abonnement annuel selon diamètre du comptage	PART VARIABLE prix au m ³ consommé
33,31 €	1,11 €